

## Du droit de l'État à l'État de droit : la fin de l'État *Stasi*.

La révolution de l'automne 89 en RDA fit tomber deux sortes de mur: celui de Berlin à la visible et obscène laideur qui coupait l'ancienne capitale en deux et celui tout aussi hideux mais invisible qui transférait ce statut schizoïde dans l'esprit et le cœur de presque chaque habitant de cet État. Ce mur-là n'était pas fait de béton et de parpaings. Il était constitué d'un matériau moins palpable, mais tout aussi solide: la peur, le chantage, la délation et la honte. Bref, chaque habitant était devenu à un degré ou à un autre l'otage de cet immense organisme qui dans le réseau serré de sa toile cherchait et faillit parvenir à contrôler l'ensemble de la population. Cet organisme, on l'a reconnu, c'était le Ministère de la Sécurité de l'État, *Ministerium für Staatsicherheit*, ou de façon abrégée la *Stasi*. La chute du premier mur eut lieu, on s'en souvient, dans la soirée du 10 novembre 89. La chute du second s'échelonna entre le 4 décembre 89 qui vit l'occupation de l'immeuble de la *Stasi* à Leipzig (et dans d'autres villes) et le 15 janvier 90 lorsque le siège central de la *Stasi* à Berlin fut pris d'assaut par le peuple libéré. Post-scriptum symbolique de l'histoire européenne: elle offrait au peuple allemand, à la fin du XXe siècle, l'ultime occasion de prendre une Bastille.

Curieusement, la *Stasi* est un sujet auquel, sauf erreur et jusqu'en 1989, n'avait été consacré aucun article, contribution, ouvrage. C'était une véritable friche intellectuelle. Le sujet était-il inintéressant, secondaire ou mineur pour comprendre le fonctionnement interne de l'ancienne RDA? C'est la conviction contraire qui prévaut lorsqu'on a suivi les événements qui se sont succédé depuis octobre 89, et lu les témoignages libérés des ressortissants de cet État. On s'aperçoit alors du poids considérable de la *Stasi* sur les consciences et les existences.

La non-compétence initiale n'était donc pas un obstacle à une recherche sur ce sujet. Elle était peut-être même un atout. Dans le conte d'Andersen, c'est le non-savoir de l'enfant qui révélait la nudité du roi. Il fallait donc peut-être la naïveté du non-spécialiste pour dire par exemple que les habits, trop usés d'avoir servi, de l'anti-fascisme, n'avaient longtemps dissimulé que la dictature grise et nue.

Cette non-compétence était enfin relative, car un certain nombre d'aspects de la problématique, aspects politiques ou philosophiques n'étaient pas, tant s'en faut, sans précédents ni analogies. Le caractère connu, repéré, répété *ad nauseam* du phénomène totalitaire accroissait certes la mélancolie de l'observateur, mais lui permettait en même temps de se retrouver sur des terrains familiers de la science et du discours politiques?

### I

Le Ministère pour la Sécurité de l'État fut créé en 1950 et fonctionna jusqu'en novembre 1989, date à laquelle il fut transformé pendant peu de temps en *Amt für*

*nationale Sicherheit* avant d'être définitivement dissout en janvier 90. Cette administration n'a pu se développer au point d'occuper une place prépondérante en RDA que parce qu'elle a bénéficié d'un environnement constitutionnel, juridique et, bien sûr, politique, ex-trêmement propice. Essayons de le reconstituer rapidement.

La RDA a vu se succéder deux constitutions: celle de 1949 qui reprenait beaucoup d'éléments de la constitution de Weimar et ne fut pratiquement pas appliquée et celle de 1968, amendée en 1974 qui, elle, fut taillée sur mesure et adaptée à la pratique politique et juridique du régime communiste. Or, que disait cette deuxième constitution? L'article 1 disposait que l'État était dirigé par la classe ouvrière et le parti marxiste-léniniste. L'article 2 stipulait que les travailleurs bénéficiaient de toute la souveraineté sans séparation des pouvoirs afin de perfectionner constamment le système du socialisme. En fait, comme le notent Sontheimer/ Bleeck<sup>1</sup>, c'était moins un cadre juridique qu'un acte de foi. L'absence de séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires signait le caractère dictatorial du régime. La constitution établissait l'algorithme totalitaire dans sa simplicité mathématique. L'État, c'est la classe ouvrière; la classe ouvrière, c'est le parti; toute mise en cause du parti signifie mise en cause de l'État. L'individu était ainsi livré pieds et poings liés à l'arbitraire total du parti, au bon vouloir sans recours ni secours de l'organisation politico-étatique. C'était le règne du parti absolu dont l'article 1 garantissait juridiquement l'intangibilité politique et idéologique. Toutes les notions juridiques traditionnelles s'en trouvaient instrumentalisées. De cet article axiomatique, instituant un monopartisme de nature quasi théocratique, pouvaient ensuite découler tous les corollaires de la répression, changés en articles du code pénal. Citons quelques éléments de cet arsenal de l'oppression: le §106, par exemple, déclarait passible de un à huit ans de réclusion quiconque faisait campagne contre les fondements constitutionnels de l'ordre ou de l'État socialiste et contre l'ordre social de la RDA ou quiconque les menaçait soit en 1) jetant le discrédit sur la situation sociale, sur les représentants ou d'autres citoyens de la RDA en raison de leurs activités sociales ou dans l'appareil de l'État; soit 2) en important, produisant, diffusant ou exposant des écrits objets ou symboles dans le but de déconsidérer la situation sociale, des représentants de l'État ou d'autres citoyens; soit 3) en discréditant les liens d'amitié et d'alliance de la RDA; soit 4) en menaçant de commettre des infractions contre l'État ou en encourageant la résistance à l'ordre étatique socialiste et à l'ordre social de la RDA; soit en 5) exaltant le militarisme ou le fascisme ou en incitant à la haine raciale. *Mutatis mutandis*, la critique de Figaro chez Beaumarchais n'est pas loin: on pouvait tout dire à condition de ne parler de rien. Cet

---

1

Cf K.Sontheimer/ W.Bleek, *La République Démocratique Allemande*, Paris 1975, p.40.

article 106 était encore renforcé par le § 220 selon lequel quiconque dénigrait publiquement l'ordre étatique ou les organes de l'État, les institutions ou les organisations sociales ou encore leurs activités ou les mesures qu'ils adoptaient était passible d'une peine allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement. On pourrait encore citer le § 213 qui prévoyait par exemple des peines allant jusqu'à deux ans de prison pour tous ceux qui franchissaient illégalement la frontière. Comme il n'y avait pas ou peu de moyens de la franchir autrement, on voit à quels ennuis on s'exposait. Les articles 99, 100, 219 restreignaient, eux, la circulation de l'information et punissaient quiconque transmettait des informations pouvant nuire aux intérêts de la RDA, même si elles ne relevaient pas du secret, .

A partir de la définition de l'État, donnée dans la constitution, certains articles, qui dans une démocratie fondée sur le pluralisme sembleraient aller de soi, se changeaient en instrument de contrôle et de répression. La confusion des domaines institutionnels et idéologiques faisaient de la RDA une société de coercition qui ne laissait à l'individu d'autre choix que la soumission ou la fuite. C'était juridiquement et de façon aveuglante un pays tyrannique ou despotique si l'on reprend les catégories de Montesquieu ou de Kant et totalitaire si l'on veut utiliser celles de Hannah Arendt et de Raymond Aron. On s'étonne encore que la perspicacité des observateurs professionnels de la RDA ait pu à ce point s'abuser sur la vraie nature du régime.

Pourtant ce cadre juridico-institutionnel ne suffisait pas à rendre compte de l'importance que prit dans l'ancienne RDA le Ministère pour la sécurité de l'État . Car ce n'était pas un ministère de l'intérieur-bis, une sorte de service des RG hypertrophié, c'était aussi un ministère fondamental à cause du fonctionnement dictatorial du régime et du statut de l'information. Comme on le sait tous les médias, presse, radios, télé, édition étaient bien entendu soumis au contrôle du parti, c'est-à-dire concrètement de la *Stasi*.

Le seul domaine où le contrôle était plus difficile, c'était la littérature et à l'intérieur de celle-ci la poésie. Mais il n'y avait pas possibilité d'une manifestation non autorisée, légale, d'opinions autres, différentes. Toute opinion exprimée ou imprimée, orale ou écrite devait être conforme ou presque aux souhaits des autorités. Tout manquement même léger à cette conformité pouvait faire l'objet de poursuites, légales ou non, allant de la brimade professionnelle à la sanction pénale. Il suffit pour s'en convaincre d'entendre aujourd'hui les témoignages des professionnels des médias. La censure relayée par l'autocensure les condamnait à la conformité la plus orthodoxe. Le régime ne recherchait pas le dialogue avec ses opposants, mais leur silence, et il l'obtint

Cette commodité des dictatures a cependant un important revers, même pour les dictateurs, c'est que l'opinion des gouvernés finit par ne plus être perçue clairement. En supprimant l'"interface" gouvernants/ gouvernés, on ne fait que se faciliter en

apparence les choses. Car en réalité tout gouvernement fonctionne à l'opinion. C'était déjà une idée de Locke. Se priver d'informations directes sur l'état de l'opinion, c'est se condamner à n'en recevoir qu'un écho altéré, assourdi et tardif. C'est se condamner à un guidage très approximatif de la machine gouvernementale, finalement à l'ignorance de la réalité sociale ou pire à la confusion permanente entre les désirs idéologiques et la réalité vivante. Peu à peu on ne distingue plus le réel du décor de carton-pâte qu'on utilise pour le masquer. L'État tout entier devient un village de Potemkine. Comme n'avaient lieu en outre que des parodies d'élections au cours desquelles on demandait seulement à la population de confirmer des choix faits en dehors d'elle - quand on n'en truquait pas les résultats -, il ne faut pas s'étonner que les aspirations des gouvernés aient finalement cessé d'être correctement évaluées et prises en compte. Ce régime sans frontalité, sans destinataire avec un espace public confisqué, verrouillé par une autorité autolégitimée détenait ses pouvoirs d'une hypostase de la classe ouvrière, le parti et à l'intérieur du parti du bureau politique et dans le bureau politique du secrétaire général. Il était condamné pour ne pas être réduit à un pilotage totalement aveugle à substituer à l'espace public, lieu normal de l'échange d'informations, un réseau dense, toujours incomplet, toujours insuffisant, toujours renouvelé, d'agents chargés de recueillir l'information indispensable à la gestion des sociétés humaines quelles qu'elles soient. "Nous devons veiller à ce que nos salariés puissent nous communiquer leurs soucis et leurs problèmes afin que nous puissions les transmettre pour qu'il en soit tenu compte. Nous avons donc tenté de fournir un travail inattaquable sur le plan des lois existantes et de la constitution"<sup>2</sup>. Ainsi se défendit dans son dernier discours peut-être plus marqué, il est vrai, par des débuts de démence sénile que par le marxisme-léninisme, l'inamovible chef de cette institution, Erich Mielke. Mais cette défense est révélatrice de la façon dont se comprenait, dont se voyait ce service de l'État.

C'est aussi une vieille leçon de l'histoire qui se vérifia en RDA. La République de Venise gouvernée par le Conseil des Dix (petit *Politbüro*) n'avait d'autres relais d'opinions que ses espions et ses mouchards, aidés par la dénonciation publique qui disposait même à cet effet, on le sait, d'une ouverture spéciale dans le mur du palais des doges. L'alternative est depuis longtemps claire: il faut choisir entre les élections et la délation, et faire des citoyens ou des sycophantes. Rosa Luxemburg avait d'ailleurs formulé peu avant sa mort, au vu de la politique bolchévique, ce diagnostic fulgurant: "Sans suffrage universel, sans liberté de la presse et de réunion, sans libre discussion

---

2

" Wir sollten darauf achten, daß unsere Werktätigen ihre Sorgen und Nöte mitteilen können, damit wir sie weitergeben können, damit sie beachtet werden. Wir haben also versucht, nach der Verfassung und nach den bestehenden Gesetzen einwandfrei zu arbeiten". Cité, in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 17/11/1989, S.4.

3  
dans toutes les institutions publiques, la vie s'éteint". La prétendue dictature du prolétariat se change alors en pouvoir d'un clan ou d'une clique, en dictature d'une poignée de politiciens. G.Schabowski membre du *Politbüro* et son porte-parole après le renversement de Honecker reconnaît lui aussi qu'en fait de dictature du prolétariat,<sup>4</sup> c'était celle du *Politbüro* qui lui avait été substituée. Le système mis en place était, par ses choix originels, structurellement condamné au totalitarisme policier. C'est bien ce que montre l'importance croissante de la *Stasi*, finissant par devenir le pilier central du régime sur lequel tout reposait. "Épée et bouclier du parti" (*Schild und Schwert der Partei*) selon sa devise, mais plus encore les yeux et les oreilles du parti: de moins en moins l'instrument et de plus en plus la tête, s'arrogeant avec la tendance naturelle à l'impérialisme de telles institutions un rôle de plus en plus considérable.. En raison de la superposition des structures, de l'absence de contre-pouvoirs d'aucune sorte, institutionnels ou économiques, la *Stasi* était devenue la colonne vertébrale de cet État/société. Transposant la formule apocryphe de Mirabeau selon laquelle la Prusse n'était pas un État qui avait une armée mais une armée qui avait un État, on pourrait dire, bizarre continuité de l'histoire prussienne, que la RDA n'était pas un État qui avait une police mais une police qui avait un État.

Or ces régimes sans espace public, sans publicité, comme on disait au XVIIIe siècle, ces régimes totalitaires sont voués plus que d'autres aux catastrophes complètes, parce que moins que d'autres ils en perçoivent la venue. Le totalitarisme ne connaît de débâcles que totales. Car sans doute les informations recueillies étaient-elles acheminées jusqu'au cerveau du système, c'est-à-dire au *Politbüro* et plus précisément au secrétaire général Honecker qui traitait directement ensuite avec Mielke sans en<sup>5</sup> référer à leurs collègues dudit *Politbüro*, mais peu à peu on avait cessé de pouvoir accommoder sur la réalité, la confondant avec ses leurre et ses faux-semblants. Les illusionnistes étaient devenus prisonniers de leurs illusions et les menteurs de leurs mensonges.

3

Cité in H.Potthoff, *Die Sozialdemokratie von den Anfängen bis 1945*, Kleine Geschichte der SPD, Bonn 1978, Bd.1, p.191-192 .

4

Cf.G.Schabowski, "Ja, ich war Mitglied einer Diktatur.[...] Diese sozial verstandene Diktatur ist im Laufe der geschichtlichen Entwicklung dieser Idee und ihrer Praktizierung immer mehr zur Diktatur einer Partei und innerhalb dieser Partei zu einer Diktatur des Politbüros geworden.", in: *Das Politbüro*, Ende eines Mythos, Eine Befragung, Hamburg 1990, p.162.

5

Cf Schabowski, *ibid.*, "Nach jeder Politbürositzung haben sich beide zu einem längerem Gespräch getroffen", p.44.

Ce qui importe ici, c'est de noter que la *Stasi*, le MFS, memphis, la firme, *Magdalenenstr.* ou *Cunsdorf* ne fut pas une manifestation accessoire du régime, mais un rouage essentiel. Et les victimes de la *Stasi* ne sont pas à ranger au chapitre des "bavures" inévitables d'un système d'autre part humain et philanthropique. La *Stasi* n'était pas un État dans l'État, c'était, pour finir, le cœur du système. Par ses ramifications, elle était présente à tous les niveaux. de la société. C'était l'organisation tentaculaire, la pieuvre qui essaya de tout infiltrer pour tout savoir, tout contrôler, tout manipuler. Egon Krenz, éphémère ministre-président de la RDA agonisante, a pu dire avec une lucidité hélas trop tardive : "Sous la tutelle du vieil appareil de sûreté, toute la société a été administrée et le citoyen ramené au statut de mineur"<sup>6</sup>. Et Markus Wolf général de la *Stasi* a parlé lui d'un "système de surveillance totale tourné vers l'intérieur".

Les moyens et les méthodes de la *Stasi* furent à la mesure de son rôle.

## II.

Le Ministère de la Sécurité de l'État occupait 85000 collaborateurs réguliers auxquels s'ajoutaient, estimation basse selon certains spécialistes, 109 000 collaborateurs inofficiels, les fameux *Inofizielle Mitarbeiter* ou les *Gesellschaftliche Mitarbeiter für Sicherheit, GMS*<sup>7</sup>. C'est à dire, en gros, environ 200 000 personnes, des effectifs plus importants que ceux de la NVA (*Nationale Volksarmee*). La *Stasi* détenait également un arsenal propre et, selon les enquêtes, gigantesques. Elle était propriétaire de 2000 logements dont 652 à Berlin et de 24 établissements de repos. C'était à Berlin-Est une ville dans la ville. Dans les environs des 14 chefs-lieu de *Bezirk* (départements) ainsi qu'à douze km de Wandlitz, elle avait fait construire des postes de commandements bétonnés. Elle avait même une équipe de football. Son budget s'élevait à 3,6 mrd de Mark. Elle avait dans son ordinateur central (*Zentralpersonendatabank*) 5 millions de noms sur 16 millions d'habitants dont on sait qu'elle en transmettait une partie à un ordinateur central du KGB à Moscou. A sa tête elle eut depuis sa fondation le déjà nommé Erich Mielke, né en 1908, qui avait rang de

<sup>6</sup>

"Unter der Leitung des alten Sicherheitsapparates ist die gesamte Gesellschaft verwaltet und der Bürger entmündigt worden." Cité dans *Der Spiegel*, 05/02/90, p.50.

<sup>7</sup>

La *Stasi* ne peut faire ici que l'objet d'une présentation succincte. Depuis la chute du mur, les ouvrages et les reportages se sont multipliés. Je renvoie notamment à la série *Stasi intern: Schild und Schwert der Partei* du *Spiegel* (n°du 05-12-19/02/90), et à l'ouvrage de Karl Wilhelm Fricke, *Die DDR-Staatssicherheit, Entwicklung, Strukturen, Aktionsfelder*, Köln 1989<sup>3</sup>, qui représente un premier essai de description exhaustive de la *Stasi* mais qui sur bien des points a été dépassé par les nouvelles informations parues depuis 89. Voir aussi note suivante.

ministre. C'est lui qui, encore en 1982, après s'être défini comme un humaniste, dans un discours à ses subordonnés leur donnait comme consigne: "Exécuter [les adversaires; J.M.], si nécessaire sans arrêt du tribunal"<sup>8</sup>. En novembre 1989, il faisait appel dans une note-circulaire à sa vocation de tchekiste. Fondée en 1950, la *Stasi* n'était soumise à aucun contrôle parlementaire. La loi de création du *MfS* ne comportait pas d'indications sur les missions, structures et compétences du Ministère. Il se composait d'un certain nombre de sections (13 au total) ou de lignes chargées d'un secteur particulier de la société avec bien sûr des problèmes d'empiétements, de délimitations et une tendance de chaque section à se développer au dépens des autres. La section principale (*Hauptabteilung XX*) chargée des *Andersdenkende*, ceux qui pensent autrement, fut sans doute la plus tristement célèbre et constituait véritablement une *Stasi* dans la *Stasi*. Mais grâce à l'organigramme, on voit, qu'aucun secteur de la vie sociale n'échappait au contrôle de la *Stasi*. Toute personne à laquelle des fonctions importantes, des compétences particulières, étaient confiées devait avoir eu l'aval de la *Stasi*. Depuis le militaire jusqu'à l'étudiant en passant par le dirigeant d'entreprise grande ou petite. Dans un État qui, en outre, était maître de presque tous les secteurs de l'activité économique, on conçoit qu'il n'ait pu y avoir beaucoup de "zones franches". Les Églises elles-mêmes étaient l'objet d'une surveillance constante, harcelante. Elles étaient en permanence épiées, "auscultées", doublées par un dense réseau d'*IM* dont on perçoit aujourd'hui seulement l'étendue et la perverse nocivité<sup>9</sup>. La *Stasi* conservait dans ses archives toutes les conversations téléphoniques enregistrées, tous les rapports de ses *IM*. Une remarque critique sur Ulbricht en 1964 pouvait amener à se voir refuser 20 ans plus tard un voyage à l'étranger.

Mais nous en sommes arrivés au chapitre des méthodes. Le *MfS*, la *Stasi* possédait sur le bout des doigts les méthodes classiques des services de renseignements. Elle a cependant, comme nous le verrons, su également innover. Mais ce qui frappe, c'est surtout l'ampleur des opérations. Par exemple, elle procédait à un contrôle postal extensif des lettres à destination ou en provenance de l'étranger. Elle possédait à cet effet des installations modernes permettant de traiter des masses considérables de courrier. Au passage, lorsque de l'argent se trouvait dans ses lettres, elle le confisquait. Ce qui à la fin de l'année dégagait des profits non négligeables. Mais mieux encore,

---

8

"Hinrichten, wenn notwendig auch ohne Gerichtsurteil.", Cité in: *Stasi intern, Macht und Banalität*, édit. par Bürgerkomitee Leipzig, J.Beletes *et alii*, Leipzig 1991, p.216.

9

Cf.G.Besier/Stephan Wolf(édit.), *Pfarrer, Christen und Katholiken*. Das Ministerium für Staatssicherheit der ehemaligen DDR und die Kirchen, Neu-kirchener Verlag 1991. Voir analyse de l'ouvrage in *Der Spiegel* 17/02/92.

elle organisait le piratage systématique et ciblé de la Poste de RFA. Par un système aussi simple qu'efficace, ses agents détournaient à Berlin-Ouest vers la RDA des paquets contenant notamment du matériel hi-fi, de photographie, des ordinateurs etc. Pour être complet sur ce chapitre, il faudrait évoquer également les pratiques plus nettement maffieuses de cette belle figure de parrain, le général de la *Stasi*, Alexander Schalck-Golodkowski<sup>10</sup> qui rétrospectivement donne à l'ex-RDA un côté quasiment sud-américain.

Mais la *Stasi*, comme on le sait, s'en prenait plus classiquement aux personnes. Nous avons déjà évoqué le contrôle postal. Les écoutes téléphoniques systématiques étaient, bien sûr, aussi, la base du système. Elles conduisirent même à refuser la modernisation des centraux téléphoniques afin de mieux contrôler les conversations. On usait aussi fréquemment de la pose de micros clandestins (*Wanzen*), y compris dans les vêtements mêmes de la personne visée. On pratiquait également la perquisition clandestine chez les particuliers afin de se saisir de pièces à convictions avant de procéder ensuite aux manœuvres classiques d'intimidation et de chantage. Lorsque cela ne suffisait pas, la conception très laxiste de la garde à vue/ détention provisoire (*Untersuchungshaft*) permettait d'accroître suffisamment la pression psychologique pour venir à bout des victimes récalcitrantes et les contraindre soit à collaborer soit à se taire, soit à s'enfuir. Livrées à l'appareil d'État sans garantie judiciaire aucune, sans possibilité de recours juridique, peu d'entre elles résistaient. La *Stasi* ne se privait pas non plus d'utiliser les hôpitaux psychiatriques à des fins répressives: voir l'affaire de l'hôpital de Waldheim. Mais il y avait encore la possibilité de déstabiliser les suspects en organisant systématiquement l'échec de leur vie professionnelle et, s'il le fallait, en semant le désordre dans leur vie privée. Et la soumission des victimes contribuait à répandre aussi la terreur et le soupçon dans la population. Or la caractéristique même de la tyrannie, de l'État absolu ou du régime totalitaire, c'est, Montesquieu et Aristote l'avaient déjà noté, la peur. Techniques classiques, avons nous dit, plus quelques autres. Il vaut peut-être la peine d'en citer une, sommet troublant de ces méthodes de repérages. On ne sait si elle doit plus à l'ingéniosité technique proprement germanique qu'à l'inventivité policière particulièrement fertile dans ce type de régime qui, avec la passion froide de l'entomologiste, répartit finalement les individus en 2 classes: nuisibles ou utiles. Cette méthode consistait donc à collectionner les odeurs des contestataires ou suspects de contestation afin de faciliter le travail des chiens policiers. Comment procédait-on? On utilisait une pièce d'étoffe qu'on laissait 10 ou 15 minutes au contact corporel des suspects et on déposait ensuite ce bout d'étoffe et ses effluves

---

<sup>10</sup>

Cf. notamment *Der Spiegel*, 06/05/91, pp.36-56



caractéristiques dans un bocal dûment étiqueté et soigneusement refermé. Ils étaient ensuite rangés dans des caves de la *Stasi* et prêts à l'emploi<sup>11</sup>. Jusqu'ici on ne connaissait grâce au *Don Giovanni* de Mozart que l'*odore di femina*, la RDA, plus austère, a inventé l'odeur de contestataire.

En dehors de ces délires presque risibles à force de perversité, il y eut des aspects plus préoccupants au plan international, comme la collusion avérée entre les terroristes de la *Rote Armee-Fraktion* et la *Stasi*. La RDA n'a pas seulement été une zone de reconversion ou de réhabilitation des anciens terroristes; elle a aussi servi de base arrière à l'organisation d'attentats avec l'assentiment des plus hautes autorités de l'État. La façade de respectabilité du régime cachait des activités proches du gangstérisme politique.

Toutes ces descriptions des pratiques de la *Stasi* seraient restées abstraites, si l'on n'avait pu les compléter par des témoignages vécus, directs. En l'occurrence, ceux de deux écrivains de renom: Reiner Kunze et Erich Loest<sup>12</sup>. On peut les considérer comme des représentants exemplaires de ces quelques 200 écrivains qui furent chassés de RDA et 600 artistes, peintres ou sculpteurs, qui ne purent poursuivre leur activité artistique dans cette partie de l'Allemagne. Un auteur a pu dire qu'il y avait eu en RDA un "autodafé froid"<sup>13</sup>. Nous avons dit tout à l'heure que la totalité de l'espace public était sous le couvercle pesant du parti et de la *Stasi* et que rien n'échappait à leur contrôle. Pourtant, la littérature et, en littérature, une forme particulière, la poésie, a causé bien des soucis à ces censeurs intraitables. On comprend du reste que la littérature dans un régime où l'idéologie tenait une telle place et où donc la phraséologie qui la véhiculait devait être constamment contrôlée ait été l'objet d'une attention si soutenue. D'autre part, l'insipidité absolue de la presse, à quelques revues scientifiques et confidentielles près, conférait à la littérature un rôle politique résiduel inattendu. Mais depuis qu'il y a des tyrannies et des poètes, il faut bien reconnaître que celles-ci font piètre figure devant le tribunal de la postérité. À l'odieux des persécutions s'ajoute souvent le ridicule de la bêtise dogmatique. Sans doute la poésie a-t-elle dans ce

11

Cf. *Der Spiegel*, 06/08/1990, pp.68-69.

12

Cette communication a été rédigée fin mai 91 et complétée en février 92. En 6 mois d'autres témoignages ont été publiés qui ne font que confirmer ou aggraver l'odieux du système. Cf notamment I.Kukutz/K.Havemann, *Geschützte Quelle*, Gespräche mit Monika H. alias K.Lenz, Berlin 1990.

13

"eine kalte Bücherverbrennung", in: E. Loest, *Der Zorn des Schafes*, Leipzig/Künzelsau 1990, p.281.

contexte, de par son irréductible polysémie, plus d'aptitudes spécifiques à la résistance que d'autres genres. Le fait est que le poète R.Kunze fit l'objet pendant huit années de 1968 à 1976 de tracasseries et de brimades épuisantes et acharnées qui avaient pour objectif de le faire taire. Là encore, aucune ignominie ne lui fut épargnée. Depuis l'espionnage par des voisins amenés à percer un trou dans la cloison jusqu'aux mesures d'intimidations prises contre son épouse et destinées à briser sa carrière. Toute la panoplie des moyens de police fut mise en œuvre contre cet homme seul, sans soutien politique, sans appartenance partisane et, bien sûr, sans aide juridique. On infiltra tout son entourage et lorsque enfin, psychiquement et physiquement à bout, il quitta la RDA, on chercha à le salir en laissant entendre qu'il avait donné des gages à la *Stasi*. On sait que les événements de 89-90 permirent à R.Kunze de retrouver les lourds dossiers qui avaient été rassemblés sur son cas et archivés. On sait aussi qu'il en a publié des extraits, accablants pour ceux qui furent chargés de le persécuter, dans un petit ouvrage intitulé *Deckname "Lyrik."*<sup>14</sup> La même aventure fut réservée à un autre auteur, E.Loest, qui a publié également des extraits des dossiers (35 classeurs pour la seule période 1975-1981) encore plus nombreux constitués contre lui. E.Loest, né en 1926 en Saxe, avait été arrêté avec sa femme en novembre 1957 et condamné en 1958 à 7 ans et demi de prison pour motif idéologique. A sa sortie de prison en 1964, on lui permit de se remettre à écrire et de publier d'abord des romans policiers. Vers le milieu des années 70, profitant d'un relatif dégel consécutif à l'arrivée de Honecker au pouvoir, il publia un ouvrage qui de nouveau traitait de la réalité socio-politique: *Es geht seinen Gang*. Mais le roman fut très sévèrement critiqué dans la presse du parti, et après avoir exigé en vain une réécriture ou l'élimination des passages considérés comme critiques, on lui fit les pires ennuis pour publier une seconde édition du roman. Et la situation, après l'expulsion de Biermann, redevenant tendue, il fut l'objet d'une surveillance constante de la *Stasi*. Dans un document publié par Loest dans son ouvrage *Der Zorn des Schafes*, il est même suggéré aux *IM (inoffizielle Mitarbeiter)* de recueillir des informations auprès des enfants de l'écrivain afin de pouvoir susciter des conflits au sein de la famille (p.125). A la fin, désespérant de pouvoir publier la suite de son œuvre, il finit par céder à l'écoeurement consciemment provoqué par l'action méthodique et combinée des autorités. Car ce qui est accablant, c'est cette conjuration des pouvoirs contre un individu seul et désarmé. C'est d'ailleurs en cela que réside, au-delà de l'anecdotique, l'intérêt des documents retrouvés. Sans cette découverte, note Loest, "il aurait été plus difficile de démontrer et d'apporter la preuve de l'alliance entre SED, autorités de l'État, Maisons d'éditions, Journaux, Stations de radios, DEFA et Association des

<sup>14</sup>

R.Kunze, *Deckname "Lyrik"*, Frankfurt/Main 1990.

Ecrivains: tous travaillaient main dans la main, et l'araignée de cette toile, c'était la *Stasi*"(p.386). Loest demanda l'autorisation de quitter le territoire de la RDA pour 3 ans. Cette autorisation qui n'était en fait, raffinement du cynisme policier, qu'une expulsion déguisée lui fut finalement accordée. E.Loest ne revint en RDA qu'en 1989.

Ces deux cas sont exemplaires. Nombreux furent ceux qui s'exposèrent à ces persécutions engagées au titre des §§ 106,220 cités plus haut et qui n'eurent pas toujours la chance relative d'être expulsés. Ils passèrent quelques années en prison avant d'être rachetés par les autorités d'Allemagne de l'ouest au prix moyen de 300 000FF par individus, selon une procédure qui n'honorait que modérément l'humanisme du régime vendeur. Un petit ouvrage d'*Amnesty international* paru en 1989<sup>15</sup> cite de nombreux autres cas de la même espèce. On sait d'autre part comment, pendant les 40 ans de RDA, des procès furent organisés dans le plus pur style des procès de Moscou ( citons le plus célèbre en 1956 qui vit la condamnation de Wolfgang Harich, Walter Janka et Gustav Just<sup>16</sup> ) avec un ministre de la justice d'aussi heureuse réputation que Vichinsky, la funeste Hilde Benjamin. Les condamnations prononcées par les tribunaux de la RDA furent certes dans l'ensemble moins nombreuses, mais elles furent pendant une certaine période tout aussi sévères. Il faut savoir par exemple qu'entre 1952 et 1959, 62 condamnations à mort furent prononcées et exécutées à Dresde. Les victimes, peu connues, furent guillotinéés et leurs corps incinérés remis aux familles avec comme cause de décès: défaillance cardiaque. Parmi les victimes, une demi-douzaine seulement le furent au titre de leur passé national-socialiste. Les autres le furent pour des raisons idéologico-politiques<sup>17</sup> . Tout au long de l'histoire brève de la RDA, on peut donc suivre la trace sanglante et honteuse de la répression politico-policrière. Et il est probable que de ce point de vue les archives et les documents n'ont pas encore livré tous leurs détestables secrets<sup>18</sup> .

<sup>15</sup>

Amnesty International, *RDA, Justice secrète Lois-tentacules*, Paris 1989

<sup>16</sup>

Lire à ce sujet W.Janka, *Schwierigkeiten mit der Wahrheit*, Hamburg 1989.

<sup>17</sup>

Sur ce sujet, cf. *Deutschland Archiv* , 6, 1990, "Hingerichtet in Dresden- warum?", S.820-824.

<sup>18</sup>

Encore récemment, on pouvait lire dans *Der Spiegel* (10/02/92, pp.50-64) l'histoire tragique d'un agent de la Stasi (le capitaine Werner Teske) exécuté le 26 juin 1981 pour avoir seulement laissé entendre qu'il n'était plus d'accord avec les principes du régime et qu'il souhaitait abandonner ses fonctions.

### III.

*Jetzt bin ich raus, jetzt  
Kann ich erzählen  
Wie es war  
Aber das  
Läßt sich nicht erzählen  
Und wem  
müßte ich sagen  
Was ich verschweige  
Zum Beispiel  
Daß ich am 17.12.1976 in meiner Zelle saß  
Mit dem Rücken zur Tür  
Und weinte  
Weil ich am Vormittag das Angebot abgelehnt hatte  
Mit ihnen zusammenzuarbeiten  
Und du weißt  
Was es heißt, mit ihnen zusammenzuarbeiten*

Jürgen Fuchs "Tagesnotizen"

Reste maintenant à s'interroger sur les conséquences ou les séquelles de ces pratiques policières qui ont perturbé gravement, traumatisé pendant 40 ans et plus toute une population. Une nouvelle fois dans ce siècle, une fraction de la population allemande doit surmonter collectivement un passé douloureux. d'humiliation, de peur pour ceux qui furent les victimes de la répression et des exactions du régime, de honte pour ceux qui en furent les exécutants ou, plus nombreux encore, les trop silencieux complices. Au-delà des difficultés qu'a entraîné la transition sociale et économique, c'est peut-être le plus grave problème moral et politique qui s'est posé et se pose encore aujourd'hui. Cette deuxième prise en charge du passé (*Vergangenheitsbewältigung*) a plusieurs aspects:

Un aspect matériel qui entre-temps a été résolu: que fallait-il faire des documents innombrables rassemblés par la *Stasi* sur les particuliers. Fallait-il les faire disparaître et, sinon, qui devait y avoir accès? Après discussion, on décida de les conserver et de les confier à une commission présidée par une personnalité<sup>19</sup> incontestable, ce fut le pasteur Joachim Gauck<sup>20</sup>, chargée d'un recensement complet. D'autre part, on s'est mis d'accord non sans difficulté sur les procédures d'accès à ces documents. Comme on le sait, à partir de novembre 91, toute personne qui en faisait la demande pouvait consulter les dossiers la concernant. Trois mois plus tard, 400 000 demandes avaient été déposées.

L'aspect moral et politique est plus complexe et douloureux. La *Stasi* a été en "contact", directement ou indirectement avec un nombre considérable d'individus. Où s'arrêtait la manipulation, où commençait la complicité? Pouvait-on se salir les mains

<sup>19</sup>

Cité par: J.Fuchs, "Vier Vorschläge zum Umgang mit der Stasi", in: H.Knabe(édit.): *Aufbruch in eine andere DDR*, Hamburg 1990,p 68.

<sup>20</sup>

Actuel Président de la République.

en préservant la pureté de sa conscience? Qui peut-on absoudre, qui doit-on punir ? La solution du pardon général est tout aussi peu satisfaisante moralement et politiquement que celle du châtement automatique et généralisé.

Pardonnez à tout le monde serait insulter aux vies brisées des 150 à 200 000 victimes de persécutions idéologico-politiques. Hans Noll écrit fort justement: "Il ne saurait être question de demander aux nombreuses victimes d'oublier par politesse leur propre vie détruite"<sup>21</sup>. Et un premier colloque organisé en décembre 90 par la *Friedrich-Ebert-Stiftung* à Bautzen, petite ville de Saxe où était située une des prisons les plus sinistres de la RDA, a montré que, pour les victimes, il serait en effet inenvisageable de renoncer à obtenir justice. Le film de Sibylle Schönemann *Temps verrouillé (Verriegelte Zeit)* qui retrace l'enquête menée par la cinéaste, ancienne détenue, auprès de ceux qui collaborèrent avec la *Stasi* et se firent l'instrument de ses persécutions va également dans ce sens. La confrontation des bourreaux et de la victime, conséquence inattendue de la réunification, montre bien que ce passé ne peut pas, ne doit pas être, par respect pour les victimes, nié, occulté, oublié, que des conséquences, y compris éventuellement pénales, doivent être, si nécessaire et si possible, tirées. Mais est-ce que d'autre part on peut, sans tenir compte du contexte, poursuivre et condamner à l'infamie *définitive* tous ceux qui auront approché si peu que ce soit cette honteuse institution? Sans doute pas, non plus. Joachim Gauck a exposé de façon convaincante la complexité des problèmes et l'indispensable circonspection dans le traitement de ce passé douloureux<sup>22</sup>. Mais l'intelligence nécessaire des situations ne doit pas faire oublier que la sollicitude première doit aller aux victimes. L'injustice et le crime étaient du côté des persécuteurs et de leurs complices. On peut hésiter sur les conséquences juridiques et pénales, rendues difficiles et lentes précisément par les pré-supposés mêmes de l'État de droit, on ne doit pas renoncer par faiblesse ou lassitude à exiger que les responsabilités et les fautes soient clairement établies et publiées. On ne doit pas renoncer à distinguer persécuteurs et persécutés.

Un travail de réflexion sur toutes les complicités et les complaisances devait donc être effectué. Les voies d'un renouveau ne pouvaient être dégagées que si l'on procédait d'abord à un réexamen sans faiblesse de ce passé et de toutes ces

---

<sup>21</sup>

"Den zahlreichen Opfern kann nicht zugemutet werden, aus Politesse ihr eigenes zerstörtes Leben zu vergessen", Hans Noll, *Deutschland Archiv*, 1/1991, Die unsichtbaren Schäden, p. 29.

<sup>22</sup>

Cf sur le sujet le chapitre intitulé "Zwischen Verführung und Erpressung, die schwierige Grenzziehung zwischen Tätern und Opfern", in: J. Gauck, *Die Stasi-Akten*, Das unheimliche Erbe der DDR, Hamburg 1991, pp.27-39.

implications. Y compris d'ailleurs de ces implications scientifiques et intellectuelles. À cet égard, ce passé interpellait aussi les observateurs étrangers de l'ancienne RDA<sup>23</sup>.

En commençant cet exposé, nous avons indiqué que la *Stasi* était une friche intellectuelle. On ne doit pas se contenter de cette constatation. Comment se fait-il qu'elle ait pu être à la fois le non-dit, le trou noir, le point aveugle ou le dieu caché des études sur la RDA alors que, nous le savons maintenant - mais n'aurait-on pu le savoir hier? -, qu'elle constituait la pièce indispensable, maîtresse, autour de laquelle s'organisaient le puzzle juridique, institutionnel de la RDA mais aussi et surtout le vécu de ses ressortissants. La RDA au quotidien, ce fut aussi la *Stasi* au quotidien. Peut-être faudra-t-il s'interroger également sur les raisons de ce silence et de ce non-dit. Savoir s'il relevait de l'*omerta* complice, dictée par l'idéologie, de l'aveuglement scientifique, ou de l'ignorance banale. Et surtout savoir comment, pour les générations futures, on pourra se garder de cette cécité et préserver la lucidité de l'observateur seule garante de la vérité et de la justesse de l'observation.

---

Brecht, dans une de ces belles ballades inspirée de Villon et intitulée « À ceux qui après nous vivront » (*An die Nachgeborenen*) demandait pour lui et ces compagnons de lutte l'indulgence de la postérité, compte tenu des circonstances. Et il est vrai qu'elles furent difficiles. Mais l'indulgence ne vaut que lorsque les moyens employés ne dénaturent pas les fins poursuivies, or les pratiques de la *Stasi* relevaient davantage de la bête immonde dénoncée ailleurs que des lendemains qui chantent, trop légèrement promis.

La RDA n'a pas seulement échoué devant l'histoire dans sa tentative d'édifier une société et une économie différentes; elle s'est, du fait des pratiques déshonorantes de ses pouvoirs totalitaires, discréditée. Totalemment.

*Jean MONDOT*  
*Université Bordeaux Montaigne*

---

<sup>23</sup>

Suffira-t-il de constater négligemment - nouvelle variation sur le mode du célèbre "responsable mais pas coupable" ? - comme le fait G.Badia ?:"De fait, ni dans la revue ni dans le livre en question [Il s'agit de *La RDA, un pays méconnu*, de G.Badia et P.Lefranc; J.M.] il n'a été question de la toute-puissance de la STASI, ni de l'ampleur de la pollution, ni de l'économie en train de se délabrer"(in *Connaissance de la RDA*, n°30/31 janvier 1991, pp.175-176).